



COMMISSION DES
FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC

PROGRAMME DE
PROMOTION DE
L'EXPLOITATION CERTIFIEE
DES FORETS
PPECF



FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Appui à la stratégie FSC® en Afrique centrale

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C136	Tous	FSC Intl.	188	9/08/18	11/12/18	22 mois (+13 mois)	Oct 2021 (Avenant)
Contribution PPECF € : 349 958			Budget total € : 539 726			TDR C136 (confidentiel)	

Principaux résultats attendus

- Finalisation des Normes Nationales FSC® ;
- Mise en œuvre de la Motion 34 / 2017 ;
- Mise en œuvre de la Procédure FSC® pour les Services Ecosystémiques ;
- Etude en vue de rétributions aux forestiers responsables de finance carbone et PSE ;
- Campagnes de promotion auprès des décideurs européens ;
- Appui aux communautés locales et aux populations autochtones ;
- formation d'auditeurs régionaux.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

Dans le Bassin du Congo, seulement trois pays (Gabon, Cameroun et République du Congo) ont des concessions forestières certifiées « Gestion durable » - FSC FM. En 2018, seuls 4,9 Millions d'hectares de concessions forestières sont certifiées, représentant 2,4 % des forêts certifiées FSC® à l'échelle mondiale, mais 70% des superficies certifiées FSC® du continent africain. Soit 08 % des forêts allouées à la production de bois d'œuvre dans toute l'Afrique Centrale font l'objet d'un certificat FSC® (4,9 sur 59,8 Millions d'hectares en 2010).

Le véritable enjeu de l'intervention est alors de relancer la dynamique de certification FSC® dans le Bassin du Congo, qui depuis la fin de l'année 2017, a plutôt tendance à diminuer. L'intervention vise un certain nombre de nouvelles tentatives, tournées sur le levier marché et sur les Paiements pour Services Environnementaux (PES).

Rappelons qu'une certaine instabilité du référentiel FSC-FM : le référentiel FSC-FM bassin du Congo a inclut, en 2012, de nouvelles exigences particulièrement impactantes (l'obligation de prendre en compte les Intact Forest Landscape de la motion n° 65) mal ressenties auprès des concessionnaires du bassin du Congo, qui les jugent impossibles à mettre en œuvre, si une interprétation pragmatique du concept n'est pas proposée rapidement par les instances du FSC International. Par ailleurs, certaines entreprises certifiées FSC-FM, emblématiques dans le bassin du Congo, ont connu de grosses difficultés, allant jusqu'à la fermeture de certains sites au Cameroun.

Globalement, la mise en œuvre de l'Intervention a apporté une contribution significative au renforcement et à l'intégration de la certification FSC-FM dans le Bassin du Congo en tant que mécanisme de renforcement de la gouvernance forestière et de la transparence dans le secteur forestier.

Sur le plan de la norme, la mise en œuvre du projet a abouti à la finalisation, l'approbation, la publication et l'introduction réussies des normes FSC-FM pour le Cameroun, le Gabon et la République du Congo. Entre novembre 2018 et décembre 2020, l'Intervention a en effet soutenu le processus intense et contraignant, de révision et de finalisation des normes FSC-FM pour ces trois pays. Ainsi, en décembre 2020, les normes nationales du Cameroun, de la République

du Congo et du Gabon ont reçu l'approbation finale du FSC et ont été publiées aux dates suivantes :

- Cameroun – 29 septembre 2020
- République du Congo – 6 octobre 2020
- Gabon – 15 décembre 2020

En mars 2021, les normes publiées de ces trois pays sont entrées en vigueur comme cadre de référence pour les audits de certification, en remplacement de la Norme sous régionale du bassin du Congo qui était en vigueur auparavant. Les normes finalisées, publiées et désormais en vigueur, prennent en compte :

- l'exigence d'un minimum de 50 % de paysages forestiers intacts (IFL) ; elles doivent être strictement protégées afin de se conformer à la norme internationale du FSC-FM qui exige qu'une majorité de IFL soient protégées dans chaque unité forestière d'aménagement (UFA) ;
- la reformulation des indicateurs pour garantir que des mesures énergiques soient prises pour lutter contre les activités potentielles liées à la récolte illégale, à la chasse, à l'exploitation minière et autres activités ;
- l'inclusion d'indicateurs pour la certification des forêts de petite taille, ou de faible intensité de gestion (SLIMF) dans la norme nationale du FSC-FM permet la certification des forêts communautaires.

En ce qui concerne la RDC, un groupe de développement de normes a été mis en place et a produit avec succès le premier projet de norme nationale du pays. Cependant, le processus d'élaboration de cette norme FSC pour la RDC a été suspendu en raison de l'épidémie d'Ebola et, par la suite, des troubles et crises qui ont précédé les élections présidentielles. Le FSC entend relancer le processus dès que possible.

S'agissant des HVC, l'intervention a facilité le processus d'alignement des directives HVC sur le nouveau modèle établi pour ces directives par FSC International. Des ateliers de finalisation et d'adoption des directives révisées ont eu lieu, entre avril et juillet 2021, et ont conduit à la validation de la version révisée du document de directives HVC. Ce processus a permis d'interpréter les HVC au niveau national et de donner des éclaircissements opérationnels aux concessionnaires sur la manière de gérer et de suivre les HVC de manière appropriée dans chacun des trois pays concernés, à savoir le Cameroun, le Gabon et la République du Congo.

En ce qui concerne la gestion des IFL (Intact Forest Landscape), les observations faites dans [une étude produite par le cabinet FORM international](#), ont servi de base de réflexion aux travaux du FSC, qui s'est engagé dans un processus d'identification et de clarification des enjeux liés aux IFL dans le contexte du Bassin du Congo, et du Gabon en particulier. En effet, pour aider à mieux identifier et clarifier les enjeux liés aux IFL en vue d'une certification plus généralisée au Gabon, le FSC a apporté un appui technique et financier au Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) pour réaliser une étude cartographique et une analyse de ces IFL et de leur degré de chevauchement avec les concessions forestières. Cette étude est terminée et le rapport/livrable a été mis à disposition de l'administration. Elle actualise les connaissances actuelles sur la cartographie des IFL au Gabon. Les cartes issues de cette étude sont plus précises que celles produites par Global Forest Watch (GFW) en 2017. Une fois approuvées et adoptées, ces cartes devraient jouer un rôle important dans l'orientation des prises de décision et comme outil pour les professionnels, mais aussi pour les universitaires.

Sur le volet formation, plusieurs activités de formation ciblant différents groupes ont été organisées. Cependant, aucune formation n'a été dispensée pour le grand public :

- La formation de 80 cadres des services forestiers du Gabon sur la certification forestière FSC-FM, en décembre 2020, et en mars 2021. L'objectif de ces sessions était de doter les cadres des services forestiers d'une compréhension et des compétences de base pour conduire un processus de certification FSC, conformément aux objectifs du gouvernement ;
- L'organisation, en avril 2021, d'un séminaire stratégique sur la certification FSC-FM au profit de 25 directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et conseillers du Département des Forêts du Gabon. L'objectif de ce séminaire organisé en collaboration avec le MINEF était de développer une compréhension commune de la certification FSC et du rôle clé que les différents services de l'administration forestière sont appelés à jouer dans l'atteinte de l'objectif de certifier toutes les concessions forestières du Gabon d'ici 2022 ;
- Organisation, en mai et juin 2021, d'ateliers de présentation et de formation aux normes FSC-FM pour le Gabon, le Cameroun et la République du Congo. Cet atelier a vu la participation de 20 personnes représentant des organisations de la société civile, des exploitants forestiers et de l'administration. L'objectif était à la fois d'informer les participants sur la Norme et de les former à la compétence opérationnelle quant à son application au Gabon.
- Formation et information des organismes de normalisation et de qualité du Cameroun, de la République du

Congo et du Gabon sur la compréhension et la prise en main efficace des normes de certification FSC. En mai et juin 2021, le FSC a organisé des sessions de formation en collaboration avec l'Agence Nationale des Normes et de la Qualité (ANOR) du Cameroun, l'Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité (ACONOQ) et l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR). Ces sessions, en plus de l'information et de la formation sur la certification FSC, ont été l'occasion de réfléchir à la manière dont les normes FSC peuvent servir de base à l'amélioration des normes et de la qualité dans la gestion forestière dans ces trois pays.

(Rapport confidentiel)

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

De manière générale, le FSC a renforcé/consolidé ses relations avec les administrations forestières des pays cibles, à travers un accord de coopération et un accord de siège avec la République du Congo, ensuite le 31 janvier 2020 avec le gouvernement gabonais. Les entreprises certifiées FSC, la société civile et les branches nationales des ONG environnementales mondiales participent activement au processus d'élaboration des normes nationales FSC et aux travaux des groupes de travail thématiques (FSC Motion 34, directives HVC, etc.). En soutenant les réunions des membres du FSC dans la région, les réunions des groupes nationaux d'élaboration des normes et autres réunions du groupe de travail régional sur les hautes valeurs de conservation, le projet a contribué à maintenir et à améliorer ces relations cruciales entre les parties prenantes.

Ainsi, le projet a apporté une contribution significative aux progrès vers l'élaboration et l'approbation d'une feuille de route pour la certification forestière généralisée au Gabon. Les contributions spécifiques que le projet a apportées à ce processus sont les suivantes :

- l'identification et consultation des acteurs de la gestion forestière (autres ministères, société civile, secteur privé, organismes de soutien, etc.). L'étude, menée d'avril à juin 2021, a permis de recueillir les points de vue, attentes et commentaires des différents acteurs afin qu'ils soient pris en compte dans l'élaboration de la feuille de route. Le rapport présentant les résultats de l'étude a été l'un des documents clés pour préparer l'atelier national au cours duquel sera élaborée la feuille de route, prévu en octobre ou novembre 2021 ;
- l'appui au Ministère en charge des Forêts gabonais dans la réalisation d'un audit général des documents de gouvernance concernant les concessions forestières en vue de prendre les mesures nécessaires pour actualiser la feuille de route du Gabon vers une certification généralisée. Le FSC lui a apporté un appui technique et financier via la Direction des forêts, dans la conceptualisation de cet audit. Le FSC a également pris en charge les frais de recrutement et les dépenses du consultant senior qui facilitera la réalisation de cet audit sous l'égide du MINEF, une partie du financement provenant d'autres projets du FSC. Le processus de sélection de ce consultant, suite à un appel d'offres international, est en cours. La contribution du PPECF a consisté à prendre en charge les coûts du temps de travail de l'équipe et à soutenir les discussions qui ont conduit au lancement de cette étude dont les effets se poursuivront au-delà de la durée de vie de la subvention.

L'équipe du FSC Bassin du Congo a pu nouer des collaborations solides avec l'ATIBT (via les commissions « marketing » et « certification », et autres groupes de réflexion tel que « focus Forest »).

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Accompagnement des sociétés certifiées Focus Forest FSC	C232	ATIBT	Tous	362 681	156 713
Valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo (Procédure FSC-PRO-30-006)	C236	FSC Intl	Tous	296 389	142 267

Quelques références utiles

[Impacts de la mise en œuvre de la motion 65 dans le bassin du Congo](#)

L'objectif de ce rapport est de réaliser une évaluation comparative des impacts économiques, sociaux et environnementaux à court et à long terme – à la fois positifs et négatifs – de la mise en œuvre des deux options de mesures de gestion et de protection de la forêt intacte. Les mesures de gestion du paysage forestier intact associées à l'indicateur par défaut prescrit par la motion 65 FSC-GA-2014 d'une part, et les indicateurs régionaux de gestion du paysage forestier intact proposés par le Groupe de travail régional sur les hautes valeurs de conservation (RWG-HVC) d'autre part.

[La procédure FSC-PRO-006 30006](#)

La procédure vise à :

- définir les exigences que doivent respecter les gestionnaires de forêts certifiées FSC pour démontrer de façon crédible les bénéfices de leurs activités sur le maintien ou l'amélioration des services écosystémiques;
- permettre aux gestionnaires de forêts certifiées FSC d'accéder à un grand nombre de sources de revenus et d'accéder plus facilement aux financements proposés par les marchés émergents des services écosystémiques, grâce à l'utilisation de mentions Services écosystémiques FSC basées sur les bénéfices vérifiés;
- permettre aux gestionnaires de forêts certifiées FSC-FM de générer des données de bénéfices validées afin de prouver l'existence de services écosystémiques découlant des activités de gestion forestière sur la base d'une situation de référence vérifiée.

[Impacts sociaux de la certification du Forest Stewardship Council](#) (Évaluation dans le bassin du Congo)

Publié par le CIFOR, le document évalue si la mise en œuvre de la certification FSC dans les UFA dans trois pays du bassin du Congo a eu des effets positifs supplémentaires sur (1) les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises forestières et de leurs familles, (2) l'efficacité et la légitimité des institutions mises en place pour réguler les relations entre les sociétés forestières et les communautés avoisinantes, et (3) les droits des populations locales et leurs usages coutumiers des forêts.

[Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale](#)

[Les pratiques EFIR des sociétés FSC dans le bassin du Congo](#)

[Methodology for Improved Forest Management through Reduced Impact Logging \(Verified carbon standard\)](#)

[Greenpeace « Destruction certified »](#)

Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

[[Aménagement](#) ; [Certification](#); [Norme](#); [Systèmes de vérification](#) ; [FSC-FM](#) ; [HVC](#) ; [IFL](#)]